



## **Congrès Enfance & Familles d'Adoption, Vincennes, 19 novembre 2011**

### **Discours d'ouverture de Geneviève Miral, présidente**

Mesdames, Messieurs, chers amis,

« Humanitaire » et « adoption », voilà bien deux mots que nous avons fort peu l'habitude de voir liés, si ce n'est dans des moments de grande émotion largement médiatisés mêlant confusions et amalgames dommageables pour les enfants.

Or c'est au dialogue autour de ces notions que nous invite ce congrès et à une réflexion commune qui repartirait des enfants pour que puissent être abordées des questions sensibles, parfois taboues, comme l'éthique, l'argent, la prise en charge des enfants les plus vulnérables, et bien d'autres encore.

Sans vous faire toute la genèse de la réflexion qui a sous-tendu l'organisation de ce congrès, il y a presque 3 ans, je voudrais revenir quelques instants sur « Pourquoi ce congrès aujourd'hui ? »

La France a connu en 2008 de nombreuses interrogations et quelques élans à la suite du rapport sur l'adoption que Jean-Marie Colombani venait de remettre au président de la République. Le paysage de l'adoption internationale était en pleine mutation et la question de la coopération internationale en matière de protection de l'enfance commençait à devenir très présente lorsque l'on évoquait l'adoption internationale et son évolution. Comment répondre au mieux aux demandes émergentes de certains pays d'origine en matière de protection de l'enfance, comment entrer dans une application de plus en plus respectueuse de la Convention de La Haye en soutenant le développement ou la mise en place de politiques et de dispositifs en faveur des enfants vulnérables ? Mais comment aussi respecter une ligne éthique sans faille et ne pas rendre les projets de coopération internationale dépendants et tributaires de l'adoption internationale et réciproquement ?

Par ailleurs, l'actualité de ces dernières années a été régulièrement ponctuée « d'affaires » comme celle de L'Arche de Zoé en 2007 et de catastrophes humanitaires de très grande ampleur comme le tsunami en Asie du Sud-est de décembre 2004 ou le séisme en Haïti de janvier 2010, où, comme toujours, les enfants sont les premiers menacés. Et l'on a pu assister, à chaque fois, à des flambées émotionnelles intenses qui, pour être de bonne foi et tout à fait compréhensibles, n'en jetaient pas moins une grande confusion dans les esprits et ne prenaient pas ni temps ni le recul nécessaires pour s'interroger sur les véritables besoins des enfants et sur leurs prises en charge locales possibles.

Pour Enfance & Familles d'Adoption, cela a été l'occasion, systématiquement, de rappeler que l'adoption ne pouvait pas être une réponse aux situations d'urgence pour les enfants victimes de guerres et de catastrophes ; qu'il fallait veiller à ne pas mélanger colère citoyenne, solidarité humanitaire et projets familiaux. Qu'exprimer activement notre solidarité est une chose, fonder ou agrandir une famille en est une autre.

C'est en repartant des enfants et de leurs besoins que nous pourrons nous poser les bonnes questions et réfléchir ensemble en tentant de dépasser les polémiques et les oppositions stériles.

L'évolution récente de l'adoption internationale nous enjoint aussi de repartir des enfants et de nous interroger : Qui sont les enfants adoptables aujourd'hui ? Quel projet de vie pour chacun d'eux ? De quelle famille ont-ils besoin ?

C'est tout d'abord en se posant la question de leur adoptabilité, juridique bien entendu mais aussi médicale et psychosociale, qu'il sera possible ensuite d'élaborer un projet de vie personnalisé pour chacun de ces enfants, un projet qui tiendra compte de leur parcours de vie, de leur histoire personnelle mais aussi de leurs besoins affectifs, éducatifs et sanitaires.

C'est aussi en prenant conscience de la nécessité d'une préparation systématique, pragmatique et réaliste des candidats à l'adoption que nous pourrons nous engager auprès des enfants. Car si les enfants ont des droits, nous avons, nous, le devoir de leur proposer des familles préparées et accompagnées.

Il ne suffit pas d'affirmer au fil des rapports – qui sont légions ces dernières années – que la préparation et l'accompagnement des futurs parents sont des éléments fondamentaux dans le processus d'adoption, encore faut-il faire le nécessaire.

L'année 2012 sera-t-elle celle d'une prise de conscience salutaire dans notre pays ? Prise de conscience du fort infléchissement des adoptions internationales, de la tendance de plus en plus marquée des pays d'origine à proposer en priorité à l'adoption internationale des enfants grands, en grande fratrie, porteurs de pathologie ou de handicap, et, phénomène plus récent mais probablement émergent, de l'exigence légitime de certains pays d'origine d'une préparation des candidats à l'adoption.

De nombreux pays d'accueil ont déjà mis en place des dispositifs obligatoires, plus adaptés, de préparation de leurs candidats à l'adoption. La France laissera-t-elle une fois de plus passer le train des réformes indispensables, abandonnant ainsi sur le bord du chemin des milliers de postulants dont l'agrément et le projet familial ne correspondront pas aux besoins des enfants adoptables et aux demandes des pays d'origine ?

Les timides avancées de la proposition de loi parlementaire sont insuffisantes : celle-ci n'intègre aucun axe d'accompagnement des enfants et de leurs familles et en proposant une expérimentation de modules de préparation dans les départements volontaires, elle repousse de plusieurs années la promulgation d'une réforme réaliste et pragmatique. C'est aujourd'hui que la question se pose, demain, il sera probablement trop tard.

Si les pays d'origine sont de plus en plus demandeurs de familles pour des enfants dits à besoins spécifiques, il conviendrait de s'interroger avec tout autant d'acuité sur la situation des enfants adoptables, ici, en France. Ici aussi des enfants grands, des enfants en fratrie, des enfants porteurs de pathologies ou de handicap, attendent une famille.

Et l'on se trouve devant un paradoxe déconcertant :

Après les USA en 2003 et l'Allemagne en 2009, la France a participé, ces deux derniers étés, au programme colombien « Vacaciones de verano » visant à organiser des vacances pour des enfants « grands » adoptables dans des familles étrangères volontaires et agréées pour l'adoption. L'objectif clairement annoncé par la Colombie, soucieuse du devenir de ces enfants, est de permettre un tissage des liens pouvant se poursuivre plus tard par un parrainage ou une adoption. Outre les questions que peut soulever un tel projet – quelle préparation des enfants et des familles ? quel accompagnement pour les enfants ainsi adoptés mais aussi pour ceux que ne le sont pas ? quelle collaboration avec les équipes sociales chargées du suivi ? – on peut s'étonner que la France ne mobilise pas une énergie et des moyens au moins équivalents pour favoriser des projets pour les enfants pupilles de l'État, grands eux aussi, adoptables eux aussi, qui attendent souvent en vain une famille.

Alors que tous les rapports (Colombani, IGAS, etc.), les groupes de travail comme celui du Conseil supérieur de l'adoption, et les professionnels mettent l'accent sur la nécessité de développer l'adoption des enfants pupilles à besoins spécifiques et de soutenir les organismes spécialisés dans ce domaine ;

Alors que les avis sont unanimes et que les déclarations d'intention se multiplient, force est de constater que les actions en la matière vont dans le sens d'une réduction importante des moyens et que le désintérêt est de mise : le rapport sur le suivi des pupilles commandé par le secrétariat d'État à la Famille semble enterré avant même d'avoir été rendu public, le Système d'information pour l'adoption des pupilles de l'État rénové en 2009-2010 est moribond, quant au service d'EFA, Enfants en recherche de famille, sa subvention annuelle a été récemment réduite de 20 % alors qu'il est de plus en plus sollicité.

On peut difficilement ne pas y voir un signe du désengagement de l'État auprès des enfants dont il a la charge et on ne peut que comprendre la colère et le désespoir des professionnels et des membres des conseils de famille qui oeuvrent en faveur des enfants pupilles.

Les causes de ce constat incomplet et douloureux prennent aussi racine dans le manque de coordination chronique des différents ministères et services français concernés et dans l'absence d'une politique de l'adoption réfléchie, concertée et osons le dire, courageuse. La création du comité de interministériel de l'adoption, en 2009, aurait pu pallier en partie cette carence si son existence n'était pas uniquement déclarative !

Les premières victimes de ce manque de pilotage et de coordination sont les enfants. Un des exemples criants a été, et malheureusement est encore, la façon dont a été gérée la situation difficile qui a suivi le séisme en Haïti.

Cédant à la pression publique, l'État français a fait évacuer la quasi totalité des enfants apparentés à des familles françaises, sans prendre les mesures indispensables de préparation des enfants et de vérification de leur statut juridique, sans anticiper non plus sur l'accueil et l'accompagnement des enfants dans notre pays, malgré les multiples alertes, dont celles d'EFA. Après de

vibrantes déclarations à la presse assurant les parents de la sécurité juridique dont bénéficieraient les enfants, l'État n'a tenu ni ses engagements et ni la promesse faite par Mme Alliot-Marie, alors ministre des Affaires étrangères et européennes, d'un « accompagnement adapté, humain et efficace, des démarches d'adoption ». Les discours discordants se sont avérés totalement inaudibles et incompréhensibles pour les familles qui sont aujourd'hui confrontées à de nombreuses difficultés.

La France a pris la décision – certes discutable, mais elle l'a prise – d'évacuer presque tous les enfants apparentés, elle doit maintenant en assumer l'entière responsabilité et assurer aux enfants la protection la plus complète que peut apporter notre dispositif juridique.

Les coups de boutoir répétés portés à l'adoption plénière ne peuvent que nous inquiéter et je réaffirme, au nom de notre mouvement, l'attachement d'EFA à cette forme d'adoption. Si le système français prévoit deux formes d'adoption, c'est bien que chacune d'elles répond à des besoins particuliers et il ne s'agit pas ici de les opposer, ni de supposer que l'adoption simple serait une « sous adoption ». Mais quand il s'agit de mineurs, il convient de bien en mesurer les effets pour que la décision de prononcer l'une ou l'autre soit bien en adéquation avec les besoins réels de l'enfant.

Nombreux sont les adoptés devenus adultes qui nous rappellent à quel point la sécurité affective mais aussi la sécurité juridique apportée par l'adoption plénière sont importantes à leurs yeux, sans pour autant remettre en question la nécessité de pouvoir connaître leur histoire. Je vous invite d'ailleurs à les retrouver autour de cette thématique et bien d'autres encore dans le prochain numéro de la revue *Accueil*, pensé et écrit en grande partie par eux.

Je me permettrai de citer Barbara Monestier :

*Je le dis haut et fort malgré toutes les difficultés que j'ai rencontrées avec ma propre histoire, je suis heureuse d'être la fille de mes parents. De l'être quoi qu'il en soit. En cela, je me sens comme tout le monde, j'ai un lien indiscutable. On ne peut pas le remettre en cause, c'est ma base, mon socle.*

Ne nous trompons pas de débat en attisant les polémiques, en opposant abusivement droit des enfants et droit des parents, en entretenant des espoirs irréalistes par manque de courage politique : repartons des enfants pour repenser l'adoption.

La France est à l'heure des choix : revoir son dispositif dans une approche globale pour s'adapter à l'évolution de l'adoption, pour répondre au mieux aux besoins des enfants privés de famille en France et dans le monde, ainsi qu'aux demandes des pays d'origine, dans le respect de l'éthique et des conventions, ou voir peu à peu notre pays ne plus offrir aux enfants adoptables les familles et le suivi dont ils ont besoin et qu'ils sont en droit d'attendre et de constater que les pays d'origine se détournent de la France comme pays d'accueil possible.

Pour finir, je voudrais remercier, les associations départementales et tous les bénévoles d'EFA qui composent et qui font vivre notre mouvement depuis près de 60 ans. Je voudrais remercier plus particulièrement les associations d'Ile de France qui ont participé activement à l'organisation de ce congrès ainsi que les salariés de la fédération.

C'est à vous tous, et à nos enfants, que je dédie cette journée, parce qu'ensemble nous rappelons que l'adoption est avant tout une histoire de vie.